



Conseil économique et social

Distr. générale
3 décembre 2019

Français seulement

Commission on the Status of Women

Sixty-fourth session

9-20 March 2020

Follow-up to the Fourth World Conference on Women and to the twenty-third special session of the General Assembly entitled “Women 2000 : gender equality, development and peace for the twenty-first century”

Statement submitted by Coordination Française du Lobby Européen des Femmes, a non-governmental organization in consultative status with the Economic and Social Council*

The Secretary-General has received the following statement, which is being circulated in accordance with paragraphs 36 and 37 of Economic and Social Council resolution [1996/31](#).

* The present statement is issued without formal editing.



Statement

À ce jour, le Programme d'action de Beijing (1995) reste, pour tous les pays du monde, le référentiel pour les droits des femmes. Vingt-cinq ans après, partant des douze domaines retenus dans le Programme d'action (pauvreté, éducation, santé, violences, conflits armés, économie, prise de décision, mécanismes institutionnels, droits fondamentaux, médias, environnement, petites filles), de nombreux États ont pu impulser des politiques publiques favorisant les droits des femmes, accompagnées par la société civile.

Des mouvements émanant de la société civile, particulièrement des mouvements de femmes, y ont contribué : le mouvement MeToo et ses différentes répliques, les marches de femmes aux États-Unis, les actions menées par les Iraniennes, les Argentines, les Polonaises, les Saoudiennes ou les Indiennes, l'émergence du principe d'égalité dans les Constitutions nationales, l'extension du modèle nordique dans la lutte contre la traite humaine par prostitution, la participation des femmes aux processus de paix, l'augmentation du nombre des femmes parlementaires en Europe, par exemple. Sans oublier tous les combats menés au quotidien sur le terrain par les ONG.

Néanmoins, la Coordination Française pour le Lobby Européen des Femmes et son réseau d'ONG, se référant aux différents rapports des parties et à ses précédents rapports alternatifs, ne peuvent que constater que :

L'égalité femmes/hommes n'est totalement réalisée dans aucune région du monde.

Les objectifs stratégiques de Beijing restent à atteindre et on observe même des régressions. Pire encore, de nouvelles difficultés sont apparues qui concourent à fragiliser les droits des femmes : l'émergence de nouvelles formes de migrations féminines dues à la reconfiguration géopolitique de la planète et, bien sûr, aux guerres.

Le développement du numérique a incontestablement profité à toutes et tous, mais reste pourtant un espace de discrimination envers les femmes. La transition écologique impacte en premier lieu les femmes, qui sont les principales victimes, mais aussi les initiatrices de solutions durables.

La responsabilité de la Coordination Française pour le Lobby Européen des Femmes est aujourd'hui de comprendre les raisons de cette aggravation des inégalités femmes-hommes dans le monde. Cette compréhension peut être facilitée par la quantité d'informations disponibles sur la question de l'égalité : la société civile et les ONG progressent vite dans l'analyse et la définition des droits ; la recherche scientifique fait des progrès continus et considérables, les mentalités des populations évoluent et de nombreuses organisations internationales indépendantes récupèrent les données, fabriquent et calculent des indices d'égalité femmes-hommes très instructifs.

Quelques chiffres sur la situation des femmes en 2019 montrent donc que les inégalités ont perduré, voire se sont aggravées. Trois-cent-trente millions de femmes vivent avec moins de 1,90 dollar US par jour, soit 4,4 millions de plus que les hommes. 15 millions de filles en âge de fréquenter l'école primaire n'auront jamais l'occasion d'apprendre à lire ni à écrire, contre 10 millions de garçons. 800 femmes meurent chaque jour en couches. 200 millions de jeunes femmes et de jeunes filles vivent aujourd'hui avec les conséquences des mutilations sexuelles. Quarante-neuf

pays ne disposent pas de lois protégeant les femmes contre la violence domestique. Sept-cent-cinquante millions de femmes et de filles ont été mariées avant l'âge de 18 ans. Une fille sur 9 se marie avant l'âge de 15 ans et devient mère avant 16 ans. En cas de guerre, les femmes sont soumises de manière disproportionnée à la violence sexuelle. Le volume des soins et des travaux domestiques non rémunérés accomplis par les femmes représente 2,6 fois celui des hommes. Les salaires de femmes ne sont toujours pas à égalité avec ceux des hommes. En 2017, seulement 11 femmes sont cheffes d'État, 12 cheffes de gouvernement, pour 197 pays. Les mesures institutionnelles en faveur de l'égalité femmes-hommes sont insuffisantes, y compris au niveau international. Dans 39 pays, les droits de succession des filles et des garçons sont inégalitaires et avantagent le sexe masculin. Au niveau mondial, les femmes ne détiennent que 13 % des terres agricoles. Elles garantissent pourtant 80 % des ressources agricoles dans les pays en voie de développement. Elles consacrent 40 milliards d'heures chaque année à la collecte de l'eau. Les stéréotypes s'épanouissent librement dans les médias, dans les programmes scolaires et dans les outils pédagogiques. On observe des offensives violentes contre les droits à la santé sexuelle et reproductive ; la lutte contre les violences conjugales connaît des régressions ; les extrémismes religieux menacent l'intégrité des femmes.

Les dispositifs qui freinent et limitent l'accomplissement de l'égalité femmes-hommes dans le monde

On s'aperçoit que les efforts menés au niveau de chacun des droits identifiés par le Programme d'action de Beijing se heurtent à des obstacles contextuels, mais surtout structurels, qui devront être levés pour permettre enfin des progrès réels en termes d'égalité femmes-hommes dans le monde.

Quelques exemples :

La prévalence et la priorité du marché sur les droits des femmes et les crises économiques, qui découlent de ces choix, sont une des raisons les plus reconnues de la pauvreté et de la paupérisation des femmes dans le monde ;

La destruction des ressources naturelles et les catastrophes écologiques récurrentes, mal gérées, entravent la percée des droits des femmes, voire entraînent leur reflux ;

Les reconfigurations géopolitiques permanentes et les conflits armés freinent la progression des droits ;

Le développement des extrémismes religieux, l'argument de la tradition ou de la coutume, le populisme politique, pour justifier de l'assujettissement des femmes conduisent aux régressions observées depuis 1995 ;

L'imparfaite application des traités internationaux et le maintien des réserves vont à l'encontre de l'élimination des discriminations envers les femmes ;

L'insuffisance généralisée de financements publics, des ONG et des associations, entrave l'accès à l'égalité ;

Dans le but de contribuer à la réalisation et à l'extension pleine et entière des objectifs de Beijing, la Coordination Française pour le Lobby Européen des Femmes préconise :

L'application immédiate, stricte et entière des objectifs stratégiques préconisés par les 12 domaines de Beijing ;

La mise en œuvre totale de l'égalité femmes-hommes dans les processus décisionnels dans tous les domaines ;

La garantie de l'indépendance économique des femmes, seul moyen de sortir de la pauvreté ;

L'éradication de toutes les violences sexistes et sexuelles contre les femmes (violences conjugales, violences de rue, féminicides, prostitution, marchandisation du corps des femmes, sexisme quotidien, mariages forcés, mutilations sexuelles féminines et, en temps de conflit : viols de guerre) ;

Le respect des droits à la santé sexuelle et reproductive y compris la contraception et l'avortement ;

La mise en œuvre immédiate d'une transition écologique écoféministe ;

Un traitement et une attention spécifiques aux femmes et aux filles migrantes ;

Le développement à égalité d'avantages pour les femmes et les hommes de l'intelligence artificielle et du numérique.

Conclusion

Vingt-cinq ans après Beijing, la Coordination française pour le Lobby européen des Femmes demande que l'ONU se dote de moyens contraignants pour parvenir enfin à l'égalité femmes-hommes d'ici à 2030, en s'appuyant sur un droit insuffisamment pris en compte à ce jour : celui du droit des femmes à disposer librement de leur corps.
